

Membre de la BRVM

CGF BOURSE

Société de Gestion et d'Intermédiation agréée

LETTRE MENSUELLE

N° 77 - Février 2006

ANALYSE BOURSIÈRE

La croissance continue, le titre SONATEL renforce la capitalisation boursière

Après la forte activité survenue à la fin du mois de décembre 2005, on aurait pu craindre une inversion de la tendance haussière des cours habituellement constatée en début d'année. Cependant, le début de l'année 2006 a connu une croissance significative. En effet, au 31 janvier 2006, l'indice BRVM Composite se situait à 130,94 points, soit une croissance mensuelle de 14%. Pour sa part, l'indice BRVM 10 a progressé de 17,8%, atteignant 182,31 points. La capitalisation boursière des actions a connu une hausse de 16% par rapport à décembre 2005, à 1 507 milliards de Fcfa.

La raison principale de cette envolée des indices est à rechercher au niveau de l'évolution du titre SONATEL. En effet, on observe une croissance du cours de l'action SONATEL pendant le mois de janvier de 34%, passant de 67 015 Fcfa en début de mois à 90 000 Fcfa au terme du mois avec un pic à 91 500 Fcfa. Avec un volume de 20 695 titres échangés, soit 55% du volume total transigé à la BRVM, le titre SONATEL a littéralement tiré les indices de la BRVM vers le haut. D'autres titres ont également obtenu des plus-values intéressantes telles que SHELL CI avec une croissance de 8% à 11 900 Fcfa, SDV CI et TRITURAF CI de 7% respectivement à 17 200 Fcfa et à 2 350 Fcfa, TOTAL CI de 6% à 55 200 Fcfa et enfin SAGA CI avec une hausse de son cours de 5% à 21 100 Fcfa.

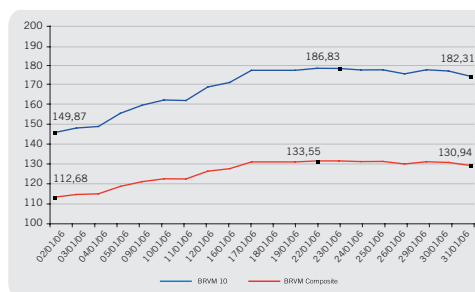
Toutefois, les volumes négociés durant le mois de janvier sont de seulement 37 640 titres, bien en deçà du nombre de 159 203 actions échangées en décembre 2005. Ainsi, la valeur totale des transactions a baissé de 41% à 2,1 milliards de Fcfa. Le 30 janvier a été le jour le plus actif du marché des actions avec 11 212 titres transigés dont 10 257 actions SONATEL, soit 91% du volume. Ainsi, au terme du mois de janvier 2006, le secteur le plus dynamique reste celui des « Services Publics » avec 58% du volume total, soit 21 940 actions transigées grâce à la forte activité du titre SONATEL.

Le secteur « Finances » vient en seconde position avec un total mensuel de 5 410 actions échangées. Ce secteur enregistre la plus forte baisse de cours en valeur absolue avec le titre BICI CI qui perd 3 505 Fcfa, soit 13%. Dans le même sillage, la SGB CI perd 1 450 Fcfa réduisant légèrement la plus value exceptionnelle de 32% enregistrée en décembre 2005.

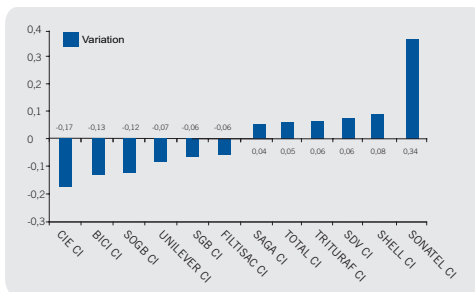
Le secteur « Industrie » totalise 4 078 titres échangés, suivi du secteur « Agriculture » avec 3 566 actions transigées puis de celui dénommé « Distribution » avec 2 507 actions négociées. Le secteur « Transport » reste assez timide avec seulement un volume de 139 titres échangés.

La capitalisation boursière des obligations a été de 324 milliards de Fcfa en janvier contre 326 milliards de Fcfa en décembre 2005. Le marché des obligations a ainsi connu une relative baisse d'activité au courant du mois de janvier. En effet, seules 3 237 obligations, pour un montant de 13 millions de Fcfa, ont été transigées contre 34 179 titres pour une valeur totale de 344 millions de Fcfa en décembre 2005. Les obligations les plus liquides sont «CEB 6,5% 2003-2010» et «TPCI 6,5% 2003-2006» avec respectivement 1 000 et 987 obligations échangées. Deux lignes obligataires ont été partiellement remboursées à savoir les emprunts "BOAD 5,85% 2001-2008" et "BHM 7,5% 2002-2007" pour un montant global de plus de 4 milliards de Fcfa.

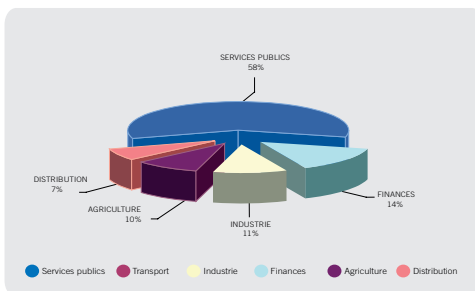
Evolution des indices - Janvier 2006



Plus fortes baisses / hausses - Janvier 2006



Volumes sectoriels - Janvier 2006



CGF BOURSE
Certifié ISO 9001 : 2000 par
BRVM
1^{ère} SGI Ouest africaine certifiée
ISO 9001 version 2000

THÈME DU MOIS

Cadre réglementaire du Marché Financier de l'UMOA : Le CREPMF démarre le chantier des réformes

Dans le cadre des réflexions sur l'approfondissement et le développement du Marché Financier de l'UMOA, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a organisé les 6, 7 et 8 février 2006 à l'hôtel Méridien de Dakar, au Sénégal, un séminaire de réflexion sur le thème : « Réforme des garanties et introduction d'un système de notation sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ». Ce séminaire entre dans le cadre des chantiers entrepris par le CREPMF en vue de réexaminer les dispositions de la réglementation actuelle du Marché Financier Régional qui nécessitent une amélioration en vue de la dynamisation du marché. Au nombre de ces dispositions actuelles figure l'obligation faite aux émetteurs d'emprunts obligataires sur le Marché Financier Régional de produire, au préalable, une garantie à première demande destinée à couvrir à hauteur de 100%, en principal et en intérêts, le risque de défaillance de l'emprunteur.

Ainsi, après sept (07) années de fonctionnement du Marché Financier Régional de l'UMOA, le CREPMF a engagé une réforme de son cadre réglementaire afin de tirer profit de l'expérience vécue et de jeter de nouvelles bases pour l'approfondissement et le développement du marché.

Ce séminaire de réflexion qui a connu une large participation des acteurs du marché (Autorités, Organes de tutelle et de régulation tels que la BRVM, le DC/BR, l'AMF, le COSUMAF, Bailleurs de fonds, Garants, SGI, Banques, Commissaires aux Comptes, Experts, Consultants...) et une grande contribution des organismes de notation (Fitch Rating, Global Credit Rating CO.) a abordé cinq (05) thèmes majeurs :

- L'exigence de garantie et la protection des épargnants ;
- La Notation - instruments et mécanismes ;
- Notation et Gestion des risques bancaires ;
- La Notation - outil de transparence des marchés financiers ;
- Notation et Garantie - substituts ou compléments ?

Dans son allocution de bienvenue, Mr Edoh Kossi AMENOUNVE, Secrétaire Général du CREPMF, a d'emblée posé la problématique de la réflexion qui sera menée en deux termes : D'une part, est-il opportun de réformer les garanties sur le marché financier de l'UMOA ? D'autre part, doit-on introduire la notation sur le marché financier de l'UMOA et en faire une exigence ?

Auparavant, Mr AMENOUNVE a rappelé que "l'exigence de garanties sur le marché financier de l'UMOA a toujours et avant tout, visé la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, cette dernière étant la mission première de tout régulateur". "Cependant, la dynamique d'un marché financier qui se veut moderne, crédible et efficient a mis au grand jour la question de la notation et de sa contribution à la transparence et au développement de certains produits" a-t-il précisé. Selon Mr AMENOUNVE, les conclusions de ce séminaire de réflexion devront s'inscrire dans le processus en cours et dont les prochaines étapes sont : en premier lieu, la réalisation, dans un délai de six mois, d'une étude sur la réforme des garanties dont les termes de référence seront élaborés suivant les recommandations des travaux, en second lieu, l'organisation d'un séminaire de restitution à l'issue de

l'étude et enfin la mise en œuvre des adaptations réglementaires prenant en compte les conclusions de l'étude ainsi que celles du séminaire de restitution.

Au terme de trois jours de riches et fructueux échanges, les travaux ont permis d'aboutir aux conclusions et recommandations suivantes :

Au titre de la réforme des garanties, les participants considèrent que :

D'abord, la réforme des garanties actuellement exigées dans le cadre du Marché Financier Régional est nécessaire en vue d'encourager l'accès aux capitaux longs par les entreprises de l'Union et de favoriser sa compétitivité par rapport aux autres sources de financement notamment bancaires. L'étude à mener doit permettre de catégoriser les émetteurs pour lesquels une dispense de garantie peut être accordée et indiquer les circonstances dans lesquelles l'exigence de garantie peut être partielle ou totale.

Ensuite, les procédures d'intervention des garants du marché doivent être harmonisées et normalisées en vue de garantir la sécurité des épargnants. Leurs systèmes de contrôle interne et externe devront être renforcés. A cet effet, ils devraient pouvoir faire l'objet de notation et, le cas échéant, être contrôlés par une autorité reconnue et réputée.

Enfin, il devient urgent de renforcer les capacités d'intervention des garants en terme de fonds propres afin de leur permettre de mieux faire face à leurs engagements. De plus, l'élargissement de l'effectif des garants est indispensable pour une meilleure répartition des risques du marché. A cet égard, les banques, les compagnies d'assurance et les organismes financiers internationaux pourront exercer cette activité sur le marché financier de l'UMOA.

Au titre de l'introduction d'un système de notation sur le Marché Financier de l'UMOA, les réflexions ont permis de dégager les conclusions suivantes :

D'abord, L'introduction de la notation au sein de l'Union pour les émetteurs souverains, les banques et établissements financiers, les organismes de garanties, les entreprises, etc. est inéluctable pour répondre aux besoins du marché et de ses acteurs. Elle constitue, en effet, un instrument d'analyse et de dissémination de l'information ainsi qu'un outil de transparence de la qualité de l'information économique et financière et surtout un facteur de développement des économies concernées.

Ensuite, la mise en place de mesures d'accompagnement de l'introduction de la notation doit être envisagée afin de garantir l'efficacité de cette innovation. Il s'agit notamment :

- du renforcement de la qualité de l'information économique et financière produite par un meilleur contrôle exercé par les commissaires aux comptes ;

- du développement de l'analyse de l'information et de sa diffusion dans le marché ;
- du renforcement des capacités des investisseurs institutionnels afin de leur permettre de mieux apprécier le risque de leurs placements et de jouer efficacement leur rôle sur le Marché Financier Régional.

Enfin, L'étude à mener devra déterminer si la notation doit porter aussi bien sur les risques souverains (Etats) que sur les risques des entreprises et indiquer, le cas échéant, les apports de la notation aux risques souverains.

Clôturant les travaux, Mr Ibrahima SAR, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, s'est félicité des résultats obtenus au sortir de ce séminaire de réflexion et a assuré les participants du soutien indéfectible des autorités de l'Union qui, affirme-t-il, "ne ménageront aucun effort pour apporter leur appui aux actions qui seront menées pour la mise en œuvre des nouvelles mesures réglementaires qui découleront de ce processus". Mr SAR a, par ailleurs, rappelé quelques attentes majeures des autorités de l'Union en ce qui concerne la dynamisation des activités de notre jeune marché. Il s'agit notamment de :

- l'inscription de nouvelles sociétés à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) permettant ainsi l'accroissement de la capitalisation boursière qui devrait dépasser, dans les prochaines années, les 10% du PIB de l'ensemble des pays de l'Union contre 6% actuellement ;
- le renforcement de la transparence sur le marché financier à travers une meilleure diffusion de l'information financière et une amélioration de la gouvernance au sein des sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- l'accroissement du nombre de comptes titres ouverts par les épargnants ainsi qu'une plus grande fréquence des transactions boursières comme conséquence d'une confiance renforcée ;
- une meilleure diffusion de la culture boursière auprès du public dont la participation aux opérations du marché primaire devrait dépasser le seuil des 10% des montants mobilisés contre les 5% actuellement enregistrés.

LU POUR VOUS

Une famille indienne, deux groupes industriels

Né un demi-siècle plus tôt dans une famille aisée du Rajasthan, Lakshmi Mittal a fait des études brillantes à l'université de Calcutta tout en travaillant dès l'adolescence dans l'aciérie de son père Mohan. A 26 ans, il laisse la gestion locale de l'entreprise familiale à ses deux jeunes frères Pramod et Vinod et quitte l'Inde pour développer l'international. Direction l'Indonésie.

A la tête d'une petite usine d'acier, il passe des contrats de licence avec des Autrichiens et des Allemands pour accéder aux technologies de pointe. Treize ans plus tard, bluffés par ses capacités managériales, ses partenaires européens lui demandent de redresser leur aciérie sur l'île de Trinidad. Lakshmi Mittal négocie un contrat de gestion assorti d'une option de rachat. Un an plus tard, l'usine affiche des résultats exceptionnels : en remplaçant les managers européens par des Indiens, puis en embauchant du personnel noir non qualifié, il économise plus d'un million de dollars sur la masse salariale. En 1991, deux ans après son arrivée à Trinidad, l'usine appartient aux Mittal.

Pour des raisons obscures, le père et ses trois fils décident de se séparer en divisant le groupe familial en deux parties distinctes. Mohan et ses deux jeunes fils conservent les intérêts en Inde, Lakshmi prend les actifs internationaux.

Dès lors, sa stratégie est au point : il va bâtir un empire en achetant des aciéries en perte de vitesse et investit des sommes énormes pour les redresser. Au pas de course et dans le monde entier. Mexique, Canada, Irlande, Roumanie... il est partout et s'installe avec sa femme Usha et leurs deux enfants à Londres tout en basant le siège de son groupe à Rotterdam. A la tête d'un conglomérat international qui vend aussi bien de l'acier, des pantoufles, du cuivre que des produits bancaires, il prépare sa succession. A 30 ans, son fils Aditya est bien parti pour diriger l'empire : Directeur Financier du Groupe, il est en première ligne aux côtés de son père dans l'OPA contre Arcelor.

Resté en Inde, Mohan Mittal, aujourd'hui âgé de 79 ans, a confié au Herald Tribune n'être absolument pas surpris par le raid de son fils et de son petit-fils contre Arcelor. "Lakshmi a toujours été très agressif et a toujours pris de grands risques".

Léna LUTAUD
Figaro Economie du 31 janvier 2006



CGF Gestion,
1^{ère} société sénégalaise
de gestion d'actifs

CGF Gestion est une filiale de CGF Bourse

12, rue Saint-Michel, BP 11 516 Dakar
Tél : (221) 849 03 88 - Fax : (221) 823 38 99
E-mail : cgfbrvm@sentoo.sn

ANNONCES

• Evénements sur valeurs (ESV)

26 janvier 2006 :

Paiement des intérêts annuels et remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire "NESTLE CI 6,5% 2004-2009".

20 février 2006 :

Paiement des intérêts semestriels et remboursement du 1/10 du capital de l'emprunt obligataire dénommé "SHELTER AFRIQUE 6,25% 2003-2010".

03 mars 2006 :

Paiement des intérêts annuels et remboursement du troisième quart du capital de l'emprunt obligataire "SAGA - CI 7,50% 2002-2007".

• Transactions sur dossiers

23 janvier 2006 :

210 000 actions CIE ont été échangées au cours de 10 805 Fcfa ; ce qui représente une valeur totale de 2,27 milliards de FCFA.

08 février 2006 :

293 actions FILTISAC, 226 actions SONATEL, 1 422 actions SITAB, 200 actions SAPH et 235 actions TOTAL CI ont été échangées respectivement au cours de 4 790 Fcfa, 36 700 Fcfa, 22 800 Fcfa, 3 000 Fcfa et 31 000 Fcfa ; ce qui représente une valeur totale de 50 millions de Fcfa.

08 février 2006 :

127 actions FILTISAC, 341 actions SONATEL, 674 actions SAPH, 241 actions SHELL CI, 2 464 actions SIVOA, 460 actions SIVOM, 90 actions TRITURAF et 4 actions TOTAL CI ont été échangées au cours respectifs de 8 000 Fcfa, 60 000 Fcfa, 5 150 Fcfa, 11 000 Fcfa, 4 700 Fcfa, 1 805 Fcfa, 2 350 Fcfa et 48 250 Fcfa ; ce qui représente une valeur totale de 40,41 millions de Fcfa.

• Système STAR-UEMOA

Dans le cadre de l'intégration des opérations de la BRVM dans le système STAR-UEMOA, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières a organisé une séance de travail avec les SGI de l'UEMOA le lundi 30 janvier 2006, à Abidjan. La rencontre a examiné les points relatifs aux modalités de participation des SGI au système STAR-UEMOA, au démarrage de STAR - UEMOA, au rôle de l'intervention de ECOBANK dans STAR-UEMOA et au plan de relève.

Rappelons que STAR-UEMOA est un système de règlement / livraison en temps réel. Le projet STAR-UEMOA a été conçu en priorité pour le règlement des gros montants et il a été étendu au marché financier par l'intermédiaire du DC/BR. Ce projet est entré dans sa phase opérationnelle, pour les banques, depuis juin 2004.

STAR-UEMOA sera utilisé par le DC/BR et les SGI pour régler les opérations intervenues sur le marché boursier suivant un mode de compensation globale entre le DC/BR et les SGI par l'intermédiaire de leurs banques.

Au terme des discussions, le démarrage du système pour le marché financier a été prévu pour le vendredi 03 février 2006.

• Vie des émetteurs

La SONATEL (Symbole : SNTS), opérateur global et intégré de télécommunications (fixe, mobile, Internet) au Sénégal, tiendra son Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 30 mars 2006 à Dakar. L'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Vos contacts à CGF Bourse

Marketing & Communication	Oumar DEME	(221) 849 03 97
Emission et Conseil Financier	Paul LÔ	(221) 849 03 98
Marché des Capitaux	Marie Odile SENE KANTOUSSAN	(221) 849 03 90
Analyse et Gestion des Engagements	Théodora DE CARVALHO DJANIE	(221) 849 03 86
Clientèle Privé et Administration	Anta DIA	(221) 849 03 95
Marché Secondaire et Négociation	Ndèye Khady DIACK NDIR	(221) 849 03 88
Gestion des Actifs (CGF Gestion)	Mame Marie SOW SAKHO	(221) 849 03 96

12, rue Saint-Michel, BP 11 516 Dakar - Tél. : (221) 849 03 99 - Fax (221) 823 38 99 - E-mail : cgfbrvm@sentoo.sn - Site web : www.cgfbourse.com